

IPSOS SA

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

(Onzième résolution
de l'assemblée générale mixte du 4 mai 2018)

GRANT THORNTON

MAZARS

GRANT THORNTON

29 RUE DU PONT - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE

TEL : +33 (0) 1 41 25 85 85 - FAX : +33 (0) 1 46 37 67 07

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE-COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

CAPITAL DE 2 297 184 EUROS - RCS NANTERRE B 632 013 843

MAZARS

TOUR EXALTIS - 61, RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE

TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE
COMMISSARIAT AUX COMPTES

CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE B 784 824 153

IPSOS SA

Siège Social : 35 rue du Val de Marne 75013 Paris
Société anonyme au capital de 11 109 258,75 €
N° Siren : 304 555 634

**Rapport des commissaires aux comptes sur
l'autorisation d'attribution d'actions gratuites
existantes ou à émettre
(Onzième résolution
de l'assemblée générale mixte du 4 mai 2018)**

GRANT THORNTON

MAZARS

IPSOS SA

*Rapport des commissaires
aux comptes sur
l'autorisation
d'attribution d'actions
gratuites existantes ou à
émettre*

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

(Onzième résolution de l'assemblée générale mixte du 4 mai 2018)

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des salariés ou de certaines catégories de salariés appartenant à la société ou à des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du code de commerce, en France ou à l'étranger, ainsi qu'aux mandataires sociaux éligibles de la société, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre conseil d'administration propose que le nombre total des actions attribuées gratuitement, en une ou plusieurs fois, ne pourra pas excéder 1% chaque année du nombre totale d'actions composant le capital social à la date de décision d'attribution gratuites de ces actions par le conseil d'administration, étant entendu que le pourcentage maximum du nombre d'actions susceptibles d'être attribuées annuellement à chacun des dirigeants fixé à 0,03% du capital de la société s'imputera sur ce plafond de 1%.

Par ailleurs, le montant maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente autorisation s'imputera sur les plafonds nominaux globaux des augmentations de capital de 5 550 000 euros au titre de la 11ème à la 20ème résolution et 1 100 000 euros au titre des onzième, treizième, quatorzième, quinzième, seizièmes, dix-septième, dix-huitième, dix-neuvième et vingtième résolutions fixés par la 21ème résolution.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 38 mois à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

IPSOS SA

*Rapport des commissaires
aux comptes sur
l'autorisation
d'attribution d'actions
gratuites existantes ou à
émettre*

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Fait à Neuilly-Sur-Seine et Courbevoie, le 6 avril 2018

Les commissaires aux comptes

GRANT THORNTON

GILLES HENGOAT



MAZARS

ISABELLE MASSA


